

CONCEPT DE DEVELOPPEMENT

CRITÈRES DE SOUTIEN ET DE SÉLECTION

FONDEMENTS	Statuts de la fondation, article relatif au but de la fondation; réunions stratégiques du conseil de fondation; concept de mise œuvre; pratique de la fondation
BUT	Précision des critères de soutien dans le contexte des champs propres à l'activité de soutien

INTRODUCTION

Gebert Rûf Stiftung a été créée par l'entrepreneur Heinrich Gebert en tant que fondation dédiée à la science et à l'innovation. Son but est de renforcer «la Suisse en tant que place économique et espace de vie» (article relatif au but). Agence de promotion privée, elle soutient des projets de type entrepreneurial et tenus à l'efficacité conformément à sa devise «Wissenschaft.Bewegen».

Gebert Rûf Stiftung encourage l'innovation au sein des hautes écoles suisses. Pour être efficace, la fondation met l'accent sur la mise en réseau des différents projets soutenus et sur leur appartenance aux champs d'action qu'elle a définis pour le moyen terme.

Gebert Rûf Stiftung ne soutient pas de projets cherchant à optimiser des applications déjà connues, reconnues et éprouvées ou à aller plus en détail dans un domaine déjà connu. Elle désire plutôt rendre possible des idées réellement novatrices. Il s'agit souvent de «projets-passerelle», c.-à-d. des projets se rattachant à un ensemble d'influences plus complexe. Gebert Rûf Stiftung cherche à déployer un effet de levier grâce à ses activités d'encouragement. C'est pourquoi la fondation encourage en particulier des projets impliquant et favorisant la relève scientifique: des femmes et des hommes entrepreneurs, qualifiés et désireux de sortir des sentiers battus.

CRITÈRES DE BASE

Gebert Rûf Stiftung soutient des projets novateurs pertinents et de haute tenue scientifique et répondant aux quatre critères de base suivants: originalité, efficacité, potentiel de transfert et interdisciplinarité. Des inter-actions réciproques sont observées entre ces quatre notions. Les projets retenus doivent être en parfaite adéquation avec les critères de base précités; dans la pratique cependant, il est possible qu'une adéquation plus marquée avec certains critères compense une adéquation moindre à d'autres critères:

Originalité – Le projet est novateur, inhabituel, particulier ou non-orthodoxe. La présentation du problème, la méthode de travail et la mise en œuvre du projet se caractérisent par leur originalité. Le projet emprunte de nouvelles voies; il donne des impulsions novatrices et porteuses d'avenir; il expérimente des technologies d'avenir; son concept exemplaire donne un signal clair.

Efficacité – Le projet vise à mettre en application ses résultats ou il en prépare l'application afin que la société ou l'économie profite des nouvelles connaissances acquises. Il existe un lien direct entre la Suisse et le projet. Le projet vise notamment à renforcer la place économique et l'espace de vie suisses.

Potentiel de transfert – Le projet donne lieu à des échanges au sein du monde scientifique lui-même ainsi que entre le monde scientifique et la société en général. Le projet encourage les échanges entre les sciences et l'économie; il réalise l'intégration des sciences humaines et sociales face aux questions et aux exigences posées par la technologie ou inversement; il favorise le dialogue entre sciences et cité afin qu'un débat ait lieu sur les conséquences de l'innovation et les questions qu'elle soulève.

Interdisciplinarité – Le projet repose sur une approche globale, mais se rattache aux principes propres à la discipline dans laquelle il évolue. En se rapprochant d'autres disciplines scientifiques, il s'appuie sur diverses compétences et méthodes pour développer un travail interdisciplinaire: le projet aborde un problème et développe des solutions dans une approche globale. Il cherche à donner une place importante aux stratégies interdisciplinaires dans la recherche et l'enseignement. Pour ce faire, il reconnaît la nécessité de formuler et de faire connaître les critères d'évaluation de son travail interdisciplinaire.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Parallèlement à la mission centrale de soutien à la relève scientifique et aux quatre critères de base susmentionnés, la pratique d'encouragement de Gebert Rûf Stiftung s'appuie sur des critères de sélection relatifs à des aspects stratégiques et formels. Les critères de sélection positifs et négatifs jouent un rôle de filtre et de pilotage dans la mise en œuvre de la politique de soutien. Au-delà de l'adéquation aux critères de base abstraits, des critères de sélection opportuns permettent à Gebert Rûf Stiftung de se concentrer sur les champs d'action qu'elle a définis pour le moyen terme. Pour la décision finale de financement, les critères axés sur les divers domaines d'activité sont déterminants.

CRITÈRES POSITIFS – LES PROJETS PARTICULIÈREMENT BIENVENUS SONT...

Mise en œuvre, application, transfert, science entrepreneurship, qualité élevée, originalité, innovation

- projets qui sont généralement ancrés dans une haute école suisse;
- projets dont la mise en œuvre peut bénéficier d'une équipe expérimentée dans la gestion de projet et dans la communication extra-scientifique;
- projets au bénéfice de contours clairs et précis ainsi que d'une identité propre;
- projets dont la réalisation paraît nécessaire/souhaitable/prometteuse afin de répondre à un besoin avéré ou à une carence spécifique ou de combler une lacune évidente;
- projets non conventionnels, dotés d'un grand potentiel, en particulier des projets exemplaires donnant des signes clairs et des impulsions ainsi que des projets à effet multiplicateur;
- projets ayant besoin d'un soutien initial ou d'un financement de départ;
- projets déclenchant des adaptations de structures et processus de réforme à effet catalyseur, notamment lorsque les pouvoirs publics ne peuvent ou ne veulent pas (encore) les réaliser.

CRITÈRES NÉGATIFS – LES PROJETS SUIVANTS NE SONT PAS SOUTENUS...

Recherche fondamentale uniquement, rallonges financières, perfectionnements

- projets qui sont généralement pas ancrés dans une haute école suisse;
- projets susceptibles de recevoir le soutien du Fonds national suisse, de Bridge ou de Innosuisse;
- projets de recherche fondamentale;
- projets en «phase venture» qui sont à la recherche de fonds d'investisseurs;
- financement de projets d'études, de séjours à l'étranger ou de formation continue ayant essentiellement un caractère personnel, p. ex. des projets permettant l'obtention de diplômes ou de qualifications scientifiques (licence, thèse, habilitation);
- contributions financières à des projets de publication isolés et à des expositions;
- projets d'optimisation visant à améliorer des réalisations/applications déjà connues, reconnues et éprouvées selon la devise «plus vite, plus haut, meilleur, plus précis»;
- projets ayant déjà commencé;
- demandes de soutien indirect à des projets: contributions de sponsoring ou de mécénat; contributions au financement de départ ou de base d'institutions ou d'autres fondations; soutien d'institutions pratiquant l'encouragement à la recherche scientifique;
- demandes de contribution financière pour des infrastructures;
- projets visant à décharger les pouvoirs publics de leur responsabilité en vue d'assurer une offre de base de qualité;
- demandes de financement pour certaines tâches et institutions que les pouvoirs publics ont arrêté ou vont arrêter de soutenir pour de justes motifs, p.ex. des projets ayant survécu aux décisions structurelles prises par les pouvoirs publics ou par les représentants de la politique universitaire, cantonale ou fédérale en matière d'enseignement;
- projets ayant besoin d'une rallonge financière pour enfin arriver à terme ainsi que projets nécessitant une poursuite de financement;
- projets isolés sans ancrage suffisant dans des institutions scientifiques ou projets ponctuels d'enseignement ou de recherche n'ayant pas suffisamment d'effet transversal.